

2025-75

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESENS



SEANCE DU 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Jérôme FABRIS, Laetitia LAFORGUE, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANAS, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Guillaume CAUMON, Severine MONTANARO WIECZORECK qui a donné procuration à Audrey GRANIOU, Sylvain PENCHE, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS..

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 12/12/2025

Délibération n°2025-75 : Convention de mécénat avec le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées et la Fondation Crédit agricole Pays de France pour le projet de réhabilitation de l'ancienne église désacralisée de Lapeyrière en tiers-lieu polyvalent (tranche 1)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

La Fondation Crédit Agricole Pays de France a décidé de retenir le projet de réhabilitation de l'église désacralisée de Lapeyrière pour bénéficier d'un soutien financier de 7 500€ dans le cadre de son mécénat contribuant à la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel des Régions françaises. Elle intervient en complémentarité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées qui a également décidé d'un soutien du même montant pour cette opération.

En contrepartie, la commune de Bessens s'engage à rendre visible le soutien financier du Crédit agricole (apposition d'une plaque et du logo sur les divers supports de communication) et à la mise à disposition à trois reprises de la future salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

APPROUVE le principe d'un soutien financier de 7500€ par le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées au projet de réhabilitation de l'église désacralisée de Lapeyrière ;

APPROUVE le principe d'un soutien financier de 7 500€ par la Fondation Crédit Agricole Pays de France au même projet ;

VALIDE les termes de la convention de mécénat annexée ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes et documents afférents, et à procéder à toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 19/12/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT

Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

19 DEC. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

19 DEC. 2025